

Bureau du commissaire à l'intégrité

Formulaire de divulgation d'un acte répréhensible

Les fonctionnaires peuvent divulguer un acte répréhensible au commissaire à l'intégrité. Ce processus est régi par la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* (LFPO).

Qu'est-ce qu'un acte répréhensible?

Il s'agit de tout comportement d'une personne occupant un poste de fonctionnaire, de ministre ou d'adjointe ou adjoint parlementaire qui entre dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Contravention à une loi;
- Acte ou omission posant un grave danger pour la vie, la santé ou la sécurité d'une personne ou pour l'environnement;
- Cas grave de mauvaise gestion;
- Fait d'ordonner ou de conseiller la commission de ce qui précède.

À qui s'adresse ce formulaire?

Peut utiliser ce formulaire pour divulguer un acte répréhensible toute personne qui est ou a été fonctionnaire dans la fonction publique de l'Ontario, c'est-à-dire qui est ou a déjà été :

- Employée par un ministère;
- Employée ou nommée par un organisme public inclus dans le Règlement de l'Ontario 146/10 pris en application de la LFPO;
- Employée par un bureau de ministre;
- Sous-ministre ou secrétaire du Conseil des ministres.

Que se passe-t-il après l'envoi du formulaire?

Après l'envoi du formulaire, le commissaire :

- En prendra connaissance;
- Vous demandera de l'information supplémentaire, au besoin;
- Déterminera si, selon la loi, votre divulgation relève de son Bureau (il pourrait ne pas avoir compétence).

Si vous fournissez vos coordonnées, le Bureau vous communiquera le résultat de cet examen.

Il est possible de faire une divulgation anonyme; le Bureau l'examinera si elle comprend assez d'information pour qu'il puisse déterminer si l'acte est effectivement répréhensible.

Votre identité est protégée

Toute personne prenant part au traitement de la divulgation d'un acte répréhensible est tenue de protéger l'identité de son auteure ou auteur. Votre identité ne sera pas dévoilée à votre insu. Nous taillons votre identité, sauf si sa divulgation est nécessaire pour des raisons d'équité.

Coordonnées

Veillez envoyer ce formulaire ainsi que toute question à disclose@oico.on.ca ou en téléphonant au 416 314 1581 (sans frais : 1 866 884-4470), ou encore par la poste à : Bureau du commissaire à l'intégrité, 2, rue Bloor Ouest, bureau 2100, Toronto (Ontario) M4W 3E2.



Partie 1 : Vos renseignements

Les renseignements indiqués dans la partie 1 serviront à vous demander de l'information supplémentaire et à vous tenir au courant du dossier par courriel. Si vous préférez un autre moyen de communication, faites-le-nous savoir. Certaines personnes préfèrent créer une nouvelle adresse courriel exclusivement pour leurs communications avec le Bureau. Nous ne divulguerons pas votre identité à votre insu.

Titre	Prénom	Nom
Numéro de téléphone	Laisser un message	Statut dans la fonction publique ontarienne :
Courriel		Qui vous représente?
Ministère/organisme public		Titre du poste
Adresse postale		

À ma connaissance, les renseignements ci-dessus sont exacts et véridiques. (Cochez cette case avant d'envoyer le formulaire.)

Date: (jj-mm-aaaa)

Partie 2 : Information sur l'acte répréhensible

Indiquez le nom, le poste et le ministère ou l'organisme public de la personne ou des personnes ayant commis un acte répréhensible présumé.

Personne 1

Titre	Prénom	Nom	Titre du poste
Ministère/organisme public		Statut dans la fonction publique ontarienne :	

Personne 2

Titre	Prénom	Nom	Titre du poste
Ministère/organisme public		Statut dans la fonction publique ontarienne :	

Si nécessaire, joindre l'information concernant les autres personnes concernées. **(Cochez cette case s'il y a une pièce jointe.)**



Indiquez ci-dessous autant d'information que possible sur l'acte répréhensible – dates, heures, lieux et détails suivants, si vous les connaissez :

- Où, quand et à quelle fréquence l'acte s'est produit;
- Le rôle qu'a joué chaque personne;
- La façon dont vous avez eu connaissance de l'acte;
- Le préjudice causé par l'acte.

Partie 3 : Autres mesures prises

Avez-vous signalé un ou plusieurs de ces problèmes à des fonctionnaires (comme votre supérieure ou supérieur, une haute fonctionnaire ou un haut fonctionnaire, ou votre responsable de l'éthique)?

Oui (préciser l'information transmise, à qui et quand) Non

Est-ce que l'acte signalé ici est actuellement traité par un autre organisme ou dans le cadre d'un autre processus (p. ex., grief, tribunal, ombudsman, Tribunal des droits de la personne)?

Oui (préciser l'organisme et l'état du dossier) Non

Comment avez-vous entendu parler du Bureau du commissaire à l'intégrité de l'Ontario?

Veuillez joindre toute documentation ou information supplémentaire pertinente. Ne fournissez que les documents qui appuient directement vos allégations. Ne tentez pas d'obtenir de l'information ou des documents. (Cochez cette case s'il y a une pièce jointe.)

